



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Bulletin officiel

N° 5 du 5 mai 2016

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Direction des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement Bpifrance
- Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique

Sommaire général

	Pages
Secrétariat général	
<i>Direction des ressources humaines</i>	
Arrêté du 24 février 2016 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État.....	1
Arrêté du 24 février 2016 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État.....	3
Direction générale des entreprises	
<i>Service de l'industrie</i>	
Arrêté du 11 avril 2016 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses.....	4
<i>Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services</i>	
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (attribution initiale).....	5
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (renouvellement).....	7
<i>Service de l'action territoriale, européenne et internationale</i> Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat	
Décision du 11 avril 2016 relative à l'ouverture des épreuves de la seconde session 2016 de l'examen national d'aptitude pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat.....	8
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat.....	10
Direction générale de l'INSEE	
Arrêté du 4 avril 2016 portant délégation de signature à l'Institut national de la statistique et des études économiques.....	11
Décision du 12 avril 2016 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).....	13
Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques.....	18
Direction des affaires juridiques	
Arrêté du 30 mars 2016 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.....	19
Arrêté du 30 mars 2016 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.....	20

Contrôle général économique et financier

Arrêté du 17 mars 2016 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier à la mission de contrôle des activités financières.....	21
Arrêté du 17 mars 2016 portant désignation du responsable de la mission « médias-culture » du service du contrôle général économique et financier	22
Arrêté du 23 mars 2016 portant désignation de la responsable de la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier.....	23
Arrêté du 25 mars 2016 portant affectation à la mission d'expertise « simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier.....	24

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Télécom ParisTech

Arrêté du 1^{er} mars 2016 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom	25
---	----

Télécom Lille 1

Arrêté du 9 mars 2016 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille	31
--	----

École nationale supérieure des mines de Paris

Arrêté du 16 mars 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris	35
---	----

École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

Arrêté du 18 février 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne – Cycle ingénieurs civils.....	36
---	----

Arrêté du 18 février 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur	38
--	----

École nationale supérieure des mines d'Alès

Arrêté du 30 mars 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction.....	39
--	----

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 18 avril 2016 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC) pour la période 2016-2018.....	40
--	----

Autres organismes

La Monnaie de Paris

Décision n° 2016-01 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	42
Décision n° 2016-02 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	43
Décision n° 2016-03 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	45
Décision n° 2016-04 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	47
Décision n° 2016-05 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	48
Décision n° 2016-06 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	49

	Pages
Décision n° 2016-07 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	50
Décision n° 2016-08 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	51
Décision n° 2016-09 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	53
Décision n° 2016-10 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	54
Décision n° 2016-11 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	55
Décision n° 2016-12 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	56
Décision n° 2016-13 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	57
Décision n° 2016-14 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	59
Décision n° 2016-15 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	60
Décision n° 2016-16 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	61
Décision n° 2016-17 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	63
Décision n° 2016-18 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	64
Décision n° 2016-19 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	65
Décision n° 2016-20 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	66
Décision n° 2016-21 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	67
Décision n° 2016-22 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	68
Décision n° 2016-23 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	69
Décision n° 2016-24 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	70
Décision n° 2016-25 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	71
Décision n° 2016-26 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	72
Décision n° 2016-27 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	73
Décision n° 2016-28 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	74
Décision n° 2016-29 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	75
Décision n° 2016-30 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	76
Décision n° 2016-31 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	77
Décision n° 2016/01 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité.....	78
Décision n° 2016/02 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité.....	80
Décision n° 2016/03 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité.....	82
Décision n° 2016/04 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité.....	84
<i>Établissement Bpifrance</i>	
Délégation de pouvoir	86
<i>Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique</i>	
Décision du 1^{er} avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP.....	87
Décision du 1^{er} avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP.....	88
Décision du 1^{er} avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP.....	89
Décision du 5 avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP.....	90

Sommaire chronologique

	Pages
18 février 2016	
Arrêté du 18 février 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne – Cycle ingénieurs civils.....	36
Arrêté du 18 février 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur	38
24 février 2016	
Arrêté du 24 février 2016 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État.....	1
Arrêté du 24 février 2016 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État.....	3
1^{er} mars 2016	
Arrêté du 1^{er} mars 2016 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom	25
9 mars 2016	
Arrêté du 9 mars 2016 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille	31
16 mars 2016	
Arrêté du 16 mars 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris	35
17 mars 2016	
Arrêté du 17 mars 2016 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier à la mission de contrôle des activités financières.....	21
Arrêté du 17 mars 2016 portant désignation du responsable de la mission « médias-culture » du service du contrôle général économique et financier	22
23 mars 2016	
Arrêté du 23 mars 2016 portant désignation de la responsable de la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier.....	23
25 mars 2016	
Arrêté du 25 mars 2016 portant affectation à la mission d'expertise « simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier.....	24

30 mars 2016

Arrêté du 30 mars 2016 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics	19
Arrêté du 30 mars 2016 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics	20
Arrêté du 30 mars 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction.....	39
Décision n° 2016-01 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	42
Décision n° 2016-02 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	43
Décision n° 2016-03 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	45
Décision n° 2016-04 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	47
Décision n° 2016-05 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	48
Décision n° 2016-06 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	49
Décision n° 2016-07 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	50
Décision n° 2016-08 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	51
Décision n° 2016-09 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	53
Décision n° 2016-10 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	54
Décision n° 2016-11 du 30 mars 2016 portant délégation de signature.....	55
Décision n° 2016-12 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	56
Décision n° 2016-13 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	57
Décision n° 2016-14 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	59
Décision n° 2016-15 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	60
Décision n° 2016-16 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	61
Décision n° 2016-17 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	63
Décision n° 2016-18 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	64
Décision n° 2016-19 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	65
Décision n° 2016-20 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	66
Décision n° 2016-21 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	67
Décision n° 2016-22 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	68
Décision no 2016-23 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	69
Décision no 2016-24 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	70
Décision n° 2016-25 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	71
Décision n° 2016-26 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	72
Décision n° 2016-27 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	73
Décision n° 2016-28 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	74
Décision n° 2016-29 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	75
Décision n° 2016-30 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	76
Décision n° 2016-31 du 30 mars 2016 portant délégation de signature	77
Décision n° 2016/01 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité.....	78
Décision n° 2016/02 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité.....	80

	Pages
Décision n° 2016/03 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité.....	82
Décision n° 2016/04 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité.....	84
1^{er} avril 2016	
Décision du 1^{er} avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP.....	87
Décision du 1^{er} avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP.....	88
Décision du 1^{er} avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP.....	89
4 avril 2016	
Arrêté du 4 avril 2016 portant délégation de signature à l'Institut national de la statistique et des études économiques	11
5 avril 2016	
Décision du 5 avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP.....	90
11 avril 2016	
Arrêté du 11 avril 2016 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses.....	4
Décision du 11 avril 2016 relative à l'ouverture des épreuves de la seconde session 2016 de l'examen national d'aptitude pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat	8
12 avril 2016	
Décision du 12 avril 2016 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).....	13
18 avril 2016	
Arrêté du 18 avril 2016 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC) pour la période 2016-2018.....	40
Non daté	
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (attribution initiale).....	5
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (renouvellement)	7
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat	10
Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques.....	18
Délégation de pouvoir	86

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 24 février 2016 portant inscription sur la liste d'aptitude
pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps;

Vu l'avis émis le 16 juin 2015 par la commission administrative paritaire des attachés d'administration de l'État relevant des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les secrétaires administratifs dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions de l'article 12-I du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 susvisé, inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2015:

Mme Marie-Claude BIRAUD.
Mme Nunzia BOUNAKHLA.
Mme Annie BOYER.
Mme Frédérique BRASSEUR.
M. Christian CHAMOREAU.
Mme Nelly DELMAS.
M. Alain FRANCAIX.
Mme Danielle GERVAIS.
M. Dominique JOURDAN.
Mme Christiane LEFEBVRE.
Mme Marie-Bernadette MONZIOLS.
M. Didier PIETRI.
M. Thierry PONCELET.
Mme Thérèse RAMET.
M. Frédéric SALAS.
Mme Yvette SEMBEL.
M. Pierre TISSOT.
Mme Solange TURIER.
Mme Chantal VENITUS.
Mme Isabelle WAESTRATEN.

Article 2

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 février 2016.

Pour les ministres et par délégation :
M. ORANGE-LOUBOUTIN

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 24 février 2016 portant inscription sur la liste d'aptitude
pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps;

Vu l'avis émis le 16 juin 2015 par la commission administrative paritaire des attachés d'administration de l'État relevant des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les secrétaires administratifs dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions de l'article 12-II du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 susvisé, inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2015:

Mme Myriam BADAOUÏ.
Mme Céline CANTINI.
Mme Florence DENIZARD.
Mme Kathy DELBOS.
Mme Marie-Céline GAERTNER.
Mme Christine GASCON.
Mme Valérie GERMAIN.
Mme Alexandra HOELLARD.
M. Éric IRLES.
Mme Pascale LAGORCE.
Mme Christine LE BEC.
Mme Christine LEMOAL.
Mme Hélène PLOS.
M. Alain POIRIER.
Mme Valérie SEGONDY.
M. Lokman YOUNES.

Article 2

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 février 2016.

Pour les ministres et par délégation :
M. ORANGE-LOUBOUTIN

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 11 avril 2016 portant nomination au conseil d'administration
du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels, modifiée par l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959;

Vu l'arrêté du 27 juin 1962 portant transformation du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses en Centre technique industriel;

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses en Centre technique industriel,

Arrête :

Article 1^{er}

M. ANDRES Serge est nommé membre du conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses au titre de représentant des chefs d'entreprise en remplacement de M. LEYDIER Hugues, démissionnaire.

Article 2

Le chef du service de l'industrie de la direction générale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 11 avril 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du service de l'industrie
de la direction générale des entreprises,*
C. LEROUGE

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(attribution initiale)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 3 décembre 2015,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier n° 2015-3343: Delaroux ameublement.

Dossier n° 2015-3359: Combelle.

Dossier n° 2015-3333: Chevrin Geli.

Dossier n° 2015-3331: Vidal sport.

Dossier n° 2015-3253: Les successeurs de C. Boudet et R. Dussaix.

Dossier n° 2015-3316: Ciel ascenseurs.

Dossier n° 2015-3391: Tevar.

Dossier n° 2015-3342: Bernard Loiseau.

Dossier n° 2015-3308: Frédéric Cassel.

Dossier n° 2015-3303: Société des produits gourmands Joel Durand.

Dossier n° 2015-3295: Chanel production.

Dossier n° 2015-3328: Atelier NDT-GVF.

Dossier n° 2015-3327: Allande.

Dossier n° 2015-3290: France vitrail international.

Dossier n° 2015-3365: Adhénéo artisans du patrimoine.

Dossier n° 2015-3324: Atelier Blanchon.

Dossier n° 2015-3323: Bleu d'argile.

Dossier n° 2015-3387: Art et Patrimoine conseil.

Dossier n° 2015-3362: ADM SARL.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 mars 2016.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État, chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 3 décembre 2015,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3379: Sièges d'Argentat.

Dossier 2015-3306: Morel Bronze d'Art.

Dossier 2015-3384: Briqueterie Capelle.

Dossier 2015-3340: Créations Robert Vernet.

Dossier 2015-3208: Dornberger et fils.

Dossier 2015-3349: Société nouvelle Janvier Gruson Prat.

Dossier 2015-3346: Vermorel.

Dossier 2015-3283: Ferronnerie Vidal.

Dossier 2015-3352: Bourg Joly.

Dossier 2015-3358: Voileries Phocéennes.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 mars 2016.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État,
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 11 avril 2016 relative à l'ouverture des épreuves de la seconde session 2016 de l'examen national d'aptitude pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat

Le président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat,
Vu l'annexe III du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat ;
Vu l'avis favorable rendu par le bureau de l'APCMA le 22 mars 2016,

Décide :

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe III du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, il est organisé, au second semestre 2016, une seconde session de l'examen national d'aptitude pour l'accès à l'emploi de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat, ouverte :

1° Aux cadres et aux cadres supérieurs de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, des chambres départementales ou interdépartementales ou régionales de métiers et de l'artisanat, des chambres de métiers et de l'artisanat de région qui exercent leur fonction depuis au moins cinq ans. Une attestation du directeur général de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ou du secrétaire général de la chambre départementale ou interdépartementale ou régionale de métiers et de l'artisanat ou de la chambre de métiers et de l'artisanat de région, selon le cas, justifie que le candidat exerce effectivement une fonction de direction ;

2° Aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière ;

3° Aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme d'un institut d'études politiques ou d'un titre ou diplôme de même niveau autorisant l'inscription au concours externe de l'École nationale d'administration. Sont également admis à se présenter les candidats titulaires d'un diplôme délivré au sein de l'Union européenne et reconnu équivalent aux titres précités ;

4° Aux candidats qui justifient d'une expérience significative et d'au moins cinq ans dans des fonctions de dirigeants de société, d'association ou d'un ou de plusieurs services d'une entreprise. La qualité de cette expérience est appréciée par un comité dit de sélection composé du président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ou du représentant qu'il désigne, du directeur général de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ou du représentant qu'il désigne et du représentant des secrétaires généraux à la commission paritaire nationale prévue à l'article 56 du statut.

Article 2

- les modalités d'inscription sont consultables sur le site www.artisanat.fr ;
- un exemplaire du formulaire d'inscription peut être obtenu par téléchargement depuis le site ou par courrier postal [en écrivant à APCMA, service DG / examen SG 2nde session 2016, 12, avenue Marceau, 75008 Paris] ;
- leur envoi à l'APCMA s'effectuera uniquement par voie postale ou par dépôt ;
- l'enveloppe devra porter la mention « examen SG – 2nde session 2016 », les enveloppes seront conservées avec le dossier pour éviter tout litige quant à la date limite de dépôt ;

- les éléments de dossier à fournir sont:
 - une lettre motivée de candidature ainsi qu'un *curriculum vitae* à jour;
 - une photo récente d'identité (à apposer sur la fiche de renseignements);
 - un formulaire d'inscription à compléter, comprenant le choix de l'épreuve 2 d'admissibilité, joindre les justificatifs demandés, le cas échéant;
 - pour les candidats déclarant être dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, une attestation confirmant posséder les critères requis de dispense, retournée accompagnée des justificatifs;
 - une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne;
 - une copie de l'ensemble des diplômes obtenus;
 - un extrait n° 3 de casier judiciaire (datant de moins de trois mois);
 - un chèque de 95 € de droits d'inscription (à libeller à l'ordre de l'APCMA).

Article 3

- le dossier doit être transmis par courrier postal ou déposé à l'adresse ci-dessous;
- les dossiers incomplets ou déposés ou postés après la date de clôture, le cachet de la poste faisant foi, seront rejetés;
- les enveloppes devront strictement être libellées à l'adresse suivante:

APCMA – service DG
Examen SG 2nde session 2016
12, avenue Marceau
75008 PARIS

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et adressés par courrier au plus tard le lundi 27 juin 2016 (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers peuvent également être déposés à l'APCMA du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30.

Les candidats recevables à se présenter seront convoqués par courrier.

Article 4

- les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront à Paris le mardi 6 et le mercredi 7 septembre 2016;
- les épreuves orales d'admission s'échelonneront à compter du 4 octobre 2016.

NB: seuls seront convoqués aux épreuves orales les candidats ayant subi avec succès les épreuves écrites ou en étant dispensés.

Les modalités d'inscription complémentaires et le programme des épreuves sont consultables sur le site www.artisanat.fr.

Article 5

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 11 avril 2016.

*Le président de l'Assemblée permanente
des chambres de métiers et de l'artisanat,*
A. GRISET

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	29 avril 2016	Rang 6	Avant le 8 avril 2016	M. le président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, 46, rue du Général-de-Larminat, 33073 Bordeaux Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique: Les CMA recrutent – L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances economie.gouv.fr, rubrique Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site internet: www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 4 avril 2016 portant délégation de signature à l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux personnes citées en annexe à l'effet de signer les actes de certification du « service fait » entrant dans la compétence de la division des prestations financières de l'INSEE mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2015 susvisé.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 avril 2016.

Le directeur général de l'INSEE,
J.-L. TAVERNIER

ANNEXE

Mme ARROUAYS Évelyne, contrôleuse principale de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme BEN REZIGUE Joëlle, adjointe administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme BLIN Catherine, contrôleuse principale de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. CHAMBAT Brice, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. CHAMOIN Marcelin, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. CHAVOUET Jean-Michel, attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme CHOCHOY-CAILLAUX Élodie, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme DALUZ Odette, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme DE LANOY Stéphanie, adjointe administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. DONGNIVONG Stéphane, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme DUSSUD Anne, contrôleuse principale de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. FREZOULS Florian, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. FERUS Pascal, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme GIORDANO Ghislaine, attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. HOGREL Serge, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. HONTANGS Manuel, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. LALOT Thierry, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme LECOINTE Danièle, attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme LEROY Micheline, contrôleuse principale de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme LUU KIM Kim-Hoa, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. RAISS Mohamed, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. RENAUT Thibaut, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme SAINJON Françoise, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. SOLODKI-FRANSOUSKY Elton, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme SOUNDOURAYEN Nicole, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme SUI-SENG Sandrine, adjointe administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme THILLIEZ Dorothée, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. TREMULOT Dominique, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 12 avril 2016 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)

Le directeur général du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique par intérim,
Vu le décret n° 2010-1670 du 28 décembre 2010 portant création du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), notamment son article 15 ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2011 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels titulaires des corps de catégories A, B et C au directeur général du GENES ;
Vu l'arrêté du 4 avril 2016 portant nomination de M. Didier Janci, directeur général du GENES par intérim ;
Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 22 juin 2011 portant délégation de pouvoirs au directeur général du GENES ;
Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 10 novembre 2011 modifiée portant approbation du règlement général du GENES ;
Vu le protocole du 27 mai 2011 entre l'INSEE et le GENES relatif à la gestion des personnels titulaires affectés au sein du GENES,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Morel-Rosine, responsable des affaires financières du GENES, pour signer tous actes, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur, relatifs à la passation des marchés publics, à l'exception des actes afférents à la gestion du personnel.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Laurence Bret, responsable des ressources humaines du GENES, pour signer tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel titulaire et contractuel du GENES, à l'exception de la signature des ordres de mission. Cette délégation s'applique notamment à la signature des contrats de travail, des conventions de stage et à la préliquidation de la paie.

Article 3

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Dadian, responsable juridique du GENES, pour signer les correspondances et documents divers en matière juridique n'emportant pas décision, les pièces relatives aux procédures contentieuses ou amiables ainsi que les correspondances et formalités vis-à-vis de la CNIL. Cette délégation ne s'étend pas aux décisions visant à ester en justice, qui relèvent de la seule autorité du directeur général du GENES.

Article 4

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée à M. Julien Pouget, directeur de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE ParisTech), pour signer les actes et conventions relatifs à l'activité de l'école, y compris les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics. Délégation est également donnée à M. Julien Pouget pour signer les décisions d'attribution de bourses et les décisions d'exonération des droits de scolarité, ainsi que les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision.

Délégation est donnée à M. Lionel Wilner, directeur des études de l'ENSAE ParisTech, pour la signature des mêmes pièces.

Délégation est donnée à M. Arnaud Richet, secrétaire général de l'ENSAE-CREST, pour signer les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de l'autorité de l'ENSAE-CREST limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision.

Délégation est donnée à M. Vincent Cosson, responsable des relations entreprises et des stages, pour tous actes et conventions relatifs aux stages des élèves de l'école, et notamment les conventions et attestations de stage ainsi que les correspondances avec la CPAM.

Article 5

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée à M. Renan Duthion, directeur de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), pour signer les actes et conventions relatifs à l'activité de l'école, y compris les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics ainsi que les actes de gestion financière de la bibliothèque du GENES. Délégation est également donnée à M. Renan Duthion pour signer les décisions d'attribution des bourses et les décisions d'exonération des droits de scolarité, ainsi que les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision.

Délégation est donnée à M. Laurent Di Carlo, directeur adjoint et directeur des études de l'ENSAI, pour la signature des mêmes pièces.

Délégation est également donnée à M. Jean-Michel Grignon pour signer les actes et décisions afférents à la scolarité et à la gestion du personnel relevant de l'autorité de l'ENSAI limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision.

Délégation est donnée à M. Patrick Gandubert, responsable du département communication et relations extérieures de l'ENSAI, pour tous actes et conventions relatifs aux stages des élèves de l'école, et notamment les conventions et attestations de stage ainsi que les correspondances avec la CPAM.

Article 6

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée à M. Francis Kramarz, directeur du CREST (UMR), pour signer les actes et conventions relatifs à l'activité du CREST ainsi que les documents permettant de soumissionner à toute procédure contractuelle. Délégation est également donnée à M. Francis Kramarz pour signer les actes et décisions afférents au personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision. Sont exclus de la compétence de M. Francis Kramarz, les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur.

Délégation est donnée à M. Arnaud Richet, secrétaire général de l'ENSAE-CREST, pour signer les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de l'autorité du CREST limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision.

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation du directeur général du GENES dans le cadre du CREST devra comporter la mention : « Pour le directeur général du GENES et par délégation ».

Article 7

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée à M. Kamel Gadouche, directeur du Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD), pour signer les actes, conventions et contrats de prestations de service relatifs à l'activité du CASD, ainsi que pour les documents permettant de soumissionner à toute procédure contractuelle. Délégation est également donnée à M. Kamel Gadouche pour signer les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision. Sont exclus de la compétence de M. Kamel Gadouche, les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 8

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée Mme Françoise Courtois-Martignoni, directrice de ENSAE-ENSAI formation continue-CEPE, pour signer les actes et conventions relatifs à l'activité du centre de formation continue ainsi que pour les documents permettant de soumissionner à toute procédure contractuelle. Délégation est également donnée à Mme Françoise Courtois-Martignoni pour signer les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision. Sont exclus de la compétence de Mme Françoise Courtois-Martignoni, les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur.

Délégation est donnée à Mme Isabelle Le Blond, adjointe à la directrice de ENSAE-ENSAI formation continue-CEPE, pour la signature des mêmes pièces.

Article 9

La décision du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature au GENES est abrogée.

Article 10

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 avril 2016.

Le directeur général du GENES par interim,
D. JANJI

ANNEXE 1

RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GENES

(EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2011-04 DU 22 JUIN 2011)

Le conseil d'administration décide de déléguer au directeur général du GENES les attributions relevant du conseil d'administration suivantes :

- les conventions, d'une part, les contrats et marchés en deçà d'un seuil de 300 000 € de dépenses, d'autre part ;
- les dépôts de marques, brevets et de tous titres de propriété intellectuelle ;
- l'acceptation des dons et legs ;
- les actions en justice et les transactions en deçà d'un seuil de 50 000 €.

ANNEXE 2

RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES ACTES ET DÉCISIONS AFFÉRENTS À LA GESTION DU PERSONNEL

Liste des actes concernés, dans le respect des règles en vigueur au GENES (ENSAI, ENSAE ParisTech, CREST, CASD et ENSAE-ENSAI formation continue-CEPE):

- autorisations de congés, d'absence et de formation;
- ordres de mission d'une durée inférieure à 30 jours;
- décisions d'engagement des vacataires (écoles et ENSAE-ENSAI formation continue-CEPE);
- décisions d'autorisation des cumuls d'activités.

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques

Est vacant ou susceptible de l'être, en vue d'être pourvu par voie de détachement, en application du décret n° 2008-971 du 17 septembre 2008 relatif à l'emploi de chef de mission dans les administrations relevant des ministères chargés des finances et des comptes publics et de l'économie, de l'industrie et du numérique, un emploi de chef de mission pour le poste de chef adjoint au chef de la division budget.

Peuvent faire acte de candidature des attachés statisticiens principaux de l'INSEE justifiant d'au moins treize ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A ou de niveau équivalent dont quatre ans en qualité d'attaché statisticien principal, les fonctionnaires de catégorie A ou de niveau équivalent dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 et justifiant d'au moins treize ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou de niveau équivalent dont quatre ans dans un grade d'avancement de ces corps.

Les candidatures, complétées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, au plus tard trente jours après la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, au chef du département gestion des ressources humaines de l'Institut national de la statistique et des études économiques, timbre C201, 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 Paris Cedex 14.

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 30 mars 2016 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu la proposition du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales en date du 2 mars 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Sur proposition du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics :

M. Sicart (Gilles), pôle qualité de la réglementation et du droit de l'Union européenne de la direction des affaires juridiques.

M. Sauvêtre (François), pôle qualité de la réglementation et du droit de l'Union européenne de la direction des affaires juridiques.

M. Braun (Thomas), bureau du contrôle juridique et du conseil.

Mme Larour (Marie-Noëlle), bureau des procédures de la commande publique au département des achats et du développement durable de la direction des finances, des achats et des services.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 30 mars 2016 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3 ;

Vu la proposition du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 février 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Sur proposition du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics :

M. Hermoso (Jean-Yves), sous-directeur du budget de la mission « enseignement scolaire » de la direction des affaires financières.

M. Ajuelos (Philippe), chef de la mission des achats du service de l'action administrative et des moyens.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 17 mars 2016 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier à la mission de contrôle des activités financières

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 615-1, D. 615-2 et D. 615-8;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier;

Sur la proposition de la chef du service du contrôle général économique et financier et du directeur général du Trésor,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. François ALLAND, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission de contrôle des activités financières.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 mars 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 17 mars 2016 portant désignation du responsable de la mission « médias-culture » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 portant création de la mission « médias-culture » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Michel LEHALLE, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission « médias-culture » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 mars 2016.

Pour les ministres et par délégation :

*La chef du service
du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 23 mars 2016 portant désignation de la responsable de la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 24 mai 2005 portant création de la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Caroline MONTALCINO, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désignée pour diriger la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier à compter du 27 avril 2016.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 mars 2016.

Pour les ministres et par délégation :

*La chef du service
du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 25 mars 2016 portant affectation à la mission d'expertise « simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 8 mars 2012 portant création de la mission d'expertise « simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Marie-Christine ARMAIGNAC, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affectée à la mission d'expertise « simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier à compter du 29 avril 2016, dans la perspective de remplacer Michel HAINQUE d'ici à la fin de l'année 2016.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 mars 2016.

Pour les ministres et par délégation :

*La chef du service
du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom ParisTech

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 1^{er} mars 2016 portant attribution
du titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom ;
Vu l'arrêté du 14 mars 2012 modifié fixant la liste des diplômes des écoles nationales supérieures des télécommunications décernés par le ministre en charge des communications électroniques ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu l'avis du jury des études de la formation d'ingénieurs de Télécom ParisTech,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2015

Mme Abboud (Hazar).
M. Alayrac (Jean-Baptiste).
Mme Allouch (Imen).
M. Ambard (Gauthier).
M. Aronio de Romblay (Axel, Bertrand).
Mme Assaraf (Karene).
Mme Aufrant (Lauriane).
M. Aymonod (Maxime, René).
M. Azzam (David).
Mme Bao (Jianfei).
M. Bellahsen (Otmene).
M. Beogo (Wend-La Sida, Stéphane).
M. Berrebbi (Nathan, Jacques).
M. Biard (Antoine).
M. Blandino (Steve).
M. Bodin (Vincent).
M. Bracco (Lorenzo).
M. Breton (Sébastien, Cyrille).
Mme Bristol (Noémie, Eugénie).
M. Bry (Matthias).
M. Buet (Jeremy).
M. Bui (Quoc Minh).
M. Cai (Kehe).
M. Caillé (Jean).
Mme Canino (Flavia).

Mme Caron (Alice).
M. Cauchois (Victor).
Mme Chamas (Lama).
M. Chataing (Henri).
M. Chebaane (Radhwane).
Mme Chedid (Charlotte).
Mme Chenna (Sarah).
M. Chollet (Paul, Bernard).
Mme Cika (Arta).
Mme Cui (Menglu).
M. Dai (Tianxiang).
M. Dalens (Théophile).
Mme Daoud (Inès).
M. de Saxce (Hugues).
M. Decouzon (Rémi, Pierre).
M. Denis (Florian).
M. Deo (Thierry).
M. Di Giorgio (Michele).
M. Diallo (Ibrahim, Tiambeli).
Mme Dubois (Angelina, Blanche).
M. Dudragne (Geoffrey, Benoît).
M. Duval (Sébastien, Paul).
M. Duvergier (Simon, Jean-Michel).
M. Ehrenström (Axel, Andreas).
M. El Hage (Cyril).
M. El Saidi (Ahmad).
M. Eryshev (Alexey).
Mme Fan (Xiao).
M. Faugeron (Romain).
M. Fontaine (Charly, Vincent).
M. Garaguso (Giuseppe).
M. Garreau (Corentin, Quentin).
M. Gerard (Henri, Dominique).
M. Ghodhbane (Marouen).
M. Giraud (Federico).
M. Givaja (Gabriel).
M. Godel (Wenceslas, Robert).
M. Gonçalves Toledo Storto (Gleison).
M. Gonzalez (Benjamin, Miguel).
M. Hamrit (Nidhal).
M. Hoang Xuan (Quang Nhat).
Mme Hurabielle-Claverie (Adèle, Christine).
Mme Ibrahim (Rita).
Mme Jin (Hui).
M. Jmaïel (Wajih).
M. Joumar (Soufiane).
M. Kahn (Antoine, Paul).
M. Keriven (Nicolas).
M. Kessler (Martin).
Mme Kobenko (Viktoriia).

M. Koppe (Marc-Olivier).
M. Lalami (Soufiane).
M. Lallement (Guéno  , Jean).
M. Le (Hoang An).
M. Le Guen (Yann, Roger).
M. Le Quesne (Timoth  e, Fran  ois).
Mme Lemaistre (Laetitia, Marie).
M. Le  n Huaca (Jean, G  rard).
M. Li (Chaogang).
M. Li (Wuyang).
Mme Liu (Yiling).
M. Loghin (Andrei Alexandru).
M. Lollo (Daniel, Berek).
M. Loudet (Julien).
M. Lu (Tianming).
M. Lutfalla (Adrien, Hugues).
M. Mac (Cu Khoi Nguyen).
M. Machraa (Aimane).
M. Mai (Vinh Tuong).
M. Mantello (Mattia).
M. Marques Dias (Wesley).
M. Matissart (Adrien, Pierre).
Mme Mejri (Faten).
Mme Michel (Louise, Anne).
M. Mizoguti (Leonardo Augusto).
M. Montanaro (Simone).
M. Moreau (Thomas, Martin).
M. Moubarak (Jean).
Mme Moujahid (Sara).
Mme Myasnikova (Tatyana).
Mme Nahas (Rita).
Mme Nassar (Nathalie).
M. Nassi (Luca).
Mme Peng (L  a, Luyun).
M. Pham (Hoang An).
M. Piatte (Guillaume, Jean).
M. Piovano (Enrico).
Mme Prencipe (Chiara).
M. Prieur-Drevon (Ga  tan, Michel).
Mme Pugliese (Elena).
Mme Qu (Zixuan).
M. Quintin (Virgile, Michel).
M. Randrianalijafy (Tahina, Fely).
M. Rebele (Thomas).
Mme Rhazi Filali (Nora).
M. Roeder (Damien, P  l-Yves).
M. Rolando (Daniele).
M. Rondepierre (Bertrand).
M. Roselli (Alessio).
M. Rotella (Yann).

M. Roulet (Vincent).
M. Sabbagh (Cyril).
M. Sanchez-Rojas (José, Luis).
M. Santoro (Francesco).
M. Schiavi (Ruggero).
M. Shui (Changjian).
M. Sirbu (Maxime, Jacques).
Mme Srouf (Michèle).
M. Suchet (Guillaume).
M. Sun (Yifei).
Mme Tai (Yang).
Mme Tang (Mengmeng).
M. Tawatieu Talieh (Arnold).
M. Tchatat Nkwankam (Stephane).
Mme Toussa (Delali, Neyram).
M. Touti (Ayoub).
Mme Tran Diep (Hue Man).
M. Tranier (Thomas).
M. Trinquier (Nicolas).
M. Vegreville (Matthieu).
M. Wadil (Hakim, Karim).
Mme Wang (Hanzhi).
Mme Wang (Xiao).
M. Wenzek (Guillaume).
Mme Xia (Wei).
Mme Xu (Minmin).
M. Xu (Zhengyu).
Mme Yan (Yiqing).
M. Ycart (Adrien, Sylvain).
Mme Yembélé (Alexandra, Fatou).
M. Yu (Dian).
M. Zeng (Xuan).
M. Zhang (Xudong).
Mme Zhou (Lingyuan).

Au titre de la promotion 2014

M. Andolfatto (Matthieu, Philippe).
Mme Barbet (Clémentine).
Mme Benchekroun (Sofia).
M. Benzakour (Omar).
Mme Bernhart (Anne, Thérèse).
Mme Camus (Pauline, Bénédicte).
Mme Chakir (Sofia).
M. Cherkaoui (Ismael).
M. Collette (Thibaut, Florent).
M. Crestel (Léopold, Loup).
Mme Darbin (Lana).
M. Daubeuf (Nicolas, Jean-Baptiste).
M. Debbagh Nour (Youssef).
M. Dechandon (Michaël).

M. Diabira (Omar, Yann).
M. Dumond (Baptiste, Louis).
M. Ferrand (Victor, Gabriel).
M. Fleury (Erwan, Mathieu).
M. Fouilloux (Clément, Éric).
M. Fresnel (Quentin, Jean).
M. Gasser (Marc, Jean-Louis).
M. Gombert (Guillaume, Pierre).
M. Grollemund (Vincent, Léo).
M. Guedira (Al Mahdi).
M. Hoepffner (Hicham).
M. Huguet (Guillaume, François).
Mme Khouzaimi (Jihane).
M. Landeau (Victor, Aime).
Mme Laurenty (Victoire, Marielle).
M. Lemoine (Yohann, Armand).
M. Maire (Stéphane).
M. Marchand (Rémi, Pierre).
Mme Maunier (Julia).
M. Morganti (Johan).
Mme Mullor (Elsa).
M. Outassourt (Issam).
Mme Poite (Anne-Laure, Marguerite-Marie).
M. Robert (Alexis, Vincent).
Mme Saintilan (Emilie, Marion).
M. Stepankevitch (Evgeniy).
Mme Thourault (Coralie).
M. Tilloy (Henri, Jean).
M. Tourinho Tomas (Bruno).
M. Travers (Adelin, Lucas).
Mme Van De Voorde (Claire, Julie).
M. Verdaguer (François, Dominique).
Mme Viano (Agathe, Alizée).
M. Wang (Michaël).

Au titre de la promotion 2013

Mme Berget (Lydie, Marie).
M. Chabin (Guillaume, Jean).
M. Montané (Jonathan, Pierre).
Mme Moufle (Camille, Raphaëlle).
Mme Ni (Ludivine).
M. Péron (Clément, Pierre).
M. Vialatte de Pémillé (Aldric, Brice).
M. Vong (Julien, Hau Chong).
M. Wautier (Olivier, Marie).

Au titre de la promotion 2012

M. Zhang (Qiyang).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de Télécom ParisTech sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Télécom Lille 1

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 9 mars 2016 portant attribution
du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille**

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'avis émis par le comité de l'enseignement et sur la proposition du directeur de Télécom Lille,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille est attribué aux élèves désignés ci-après, au titre de la promotion 2015 :

Mme Abbour (Houria).
M. Adediran (Olufemi).
Mme Aharmim (Ihda).
M. Ameganvi-Lawson (Enam).
M. Ancelin (Antony).
Mme Auger (Anne-Sophie).
Mme Ba (Fatmah).
M. Baâli (Lhoucine).
M. Barbandiere (Vincent).
M. Barbieux (Alexandre).
M. Bassom (Daniel).
M. Bazin (Alexandre).
M. Beauvois (Pierre).
Mme Belkheyat (Lamiaa).
M. Ben Dhiab (Kacem).
M. Benedic (Joffrey).
M. Benseddiq (Bilal).
M. Besançon (Mathieu).
Mme Biad (Imane).
M. Billotte (Pierre).
M. Bin Allapitchai (Mohammad Shahidan Majid).
M. Biyoudi (Hédi).
M. Boileau (Jimmy).
M. Boistel (Jérémy).
M. Bonningue (Félix).
Mme Bouamar (Loubna).
Mme Boughanim (Loubna).
M. Bourset (Hervé).

Mme Brahma (Tahani).
M. Bredas (Carl).
M. Cacciaguerra (Axel).
M. Carlen (Cédric).
M. Caron (François).
M. Carpentier (Jérôme).
M. Chang (Danyang).
M. Charrier (Olivier).
M. Chelmi (Frédéric).
M. Chraïbi (Mehdi).
M. Clabaut (Damien).
Mme Colas (Alice).
M. Conzade (Simon).
M. Cugny (Jérôme).
Mme Curier (Célia).
M. Debruille (Thibaut).
Mme Delannoy (Isabelle).
M. Delannoy (Benjamin).
M. Delerue (Vincent).
M. Desmedt (Aymeric).
M. Desquenne (Yohan).
M. Devienne (François).
Mme Dissanayake Mudiyansele (Thushani).
M. Doulami (Yacine).
M. Drunot (Stéphane).
M. Dubois Desprez (Pierre).
M. Ducéré (Nicolas).
M. Duchemin (Maxime).
M. Dupuis (Jérôme).
M. Duriez (Luc).
Mme El Bakkouri (Sarra).
M. El Kassimy (Mehdi).
M. El Maatouk (Hicham).
M. Ensminger (Romain).
M. Evain (Yannick).
M. Fenniri (Mamoun).
M. Fontvielle (Patrick).
M. Gautier (Thomas).
M. Gedeon (Fawzi).
M. Graczyk (Guillaume).
M. Grebille (Benjamin).
M. Gruson (Pierre-Marie).
Mme Guo (Bingjie).
M. Hagniel (Florian).
M. Haouassa (Badr).
M. Harmange (Arthur).
Mme Hassani (Mélissa).
M. Hayek (Peter).
M. Houzet (Édouard).
M. Iben Khayat Zougari (Hamza).

M. Janraitz (Alexandre).
Mme Janvier (Charlotte).
M. Jouini (Mortadha).
M. Juricic (Geoffrey).
Mme Kabbej (Rita).
Mme Karime (Jihane).
M. Karrouk (Mehdi).
M. Karzouz (Mohamed Rida).
M. Keranflec'h (Antoine).
M. Khattab (Anas El Mehdi).
M. Klein (Pierre).
M. Labiad (Firace).
M. Lahlou (Fayçal).
M. Le Goff (Romain).
M. Leclercq (Maxime).
Mme Lecrique (Chloé).
M. Lefevre (Mathias).
M. Legry (Baptiste).
M. Lenglet (Airy).
M. Lerouge (Thomas).
M. Lerouge (Fabien).
M. Leroy (Hugues).
M. Lesage (Maxime).
M. Letombe (Antoine).
M. Ly (Abdou Latif).
M. Mangeon (Thomas).
M. Mary (William).
M. Monet (Julien).
M. Montagne (Christophe).
M. Montbrun (Thibault).
M. Moreau (Gaëtan).
M. Mortelette (Aurélien).
M. Mouyidou (Hamzatlaye).
M. Nzukou Tchuinte (Sylvain Parfait).
M. Ouzgane (Ismail).
M. Parmentier (Guillaume).
M. Pellicoli (Laurent).
M. Pêtre (Julien).
M. Poultier (Arnaud).
M. Prévost (Maxime).
M. Ragot (Antoine).
M. Rajim (Ulysse).
M. Redont (Quentin).
M. Richier (Olivier).
M. Roose (Loic).
M. Ruckebusch (Julien).
M. Sab (Elsa).
M. Sadiki (Hicham).
Mme Safir (Mouna).
M. Salmon (Nicolas).

Mme Sayah (Maha).
Mme Seguin (Pauline).
Mme Sibāï (Alianor).
M. Sirieix (Jérôme).
Mme Soh (Guat Eng).
Mme Song (Yuanyuan).
M. Souillard (Julien).
M. Sow (Boubou).
M. Sqalli Houssaini (Youssef).
M. Strudwiarczyc (Maxime).
Mme Sun (Hong).
M. Szczepaniak (Grégory).
M. Tabary (Julien).
M. Tahiri (Yasser).
Mme Thiel (Calypso).
M. Thumerel (Jérémy).
M. Tisserant (Clément).
M. Tlemsani (Sofiane).
M. Torjmen (Yassine).
Mme Triki (Nadia).
M. Tutzo (Ludovic).
M. Verion (Mikaël).
M. Waeterloot (Alexis).
M. Wahhabi (Wissam).
M. Warembourg (Boris).
M. Zahhaf (Hamza).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de Télécom Lille sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 mars 2016.

Pour la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation :
*Le recteur de l'académie de Lille,
chancelier des universités,*
L. JOHANN

Pour le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 16 mars 2016 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Paris**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n°91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 portant nomination de Mme Granier-Fauquert (Marie-Hélène) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris;

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Bonnafous (Simone), directrice générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, est nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en remplacement de Mme Granier-Fauquert (Marie-Hélène), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 18 février 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne – Cycle ingénieurs civils**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n°91-1034 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (mines Saint-Étienne) ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2011 portant nomination d'élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne à la suite du concours d'admission de l'année 2011 ;

Vu la décision du 9 octobre 2012 fixant la liste des élèves titulaires admis en première année de formation initiale à l'École des mines de Saint-Étienne à l'issue du concours commun d'admission de 2012 ;

Vu la décision du directeur du 9 octobre 2012 fixant la liste des élèves titularisés en 3^e année de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (année scolaire 2012-2013) ;

Vu la décision du directeur du 17 octobre 2014 fixant la liste des élèves titularisés en 3^e année de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (année scolaire 2014-2015) ;

Vu l'extrait des procès-verbaux des séances du jury des études du 28 janvier 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, cycle ingénieurs civils, est attribué avec les mentions suivantes aux élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne sortis de l'école en 2016, désignés ci-après :

Mention très bien

M. Barbosa (Thomas).
M. Delepierre (Thibault).
Mme Dubois (Anaïs).
Mme Massol (Elise).
Mme Novel (Camille).
M. Pelletier (Pierre).
Mme Perrier (Alizée).
Mme Poizat (Mona).
Mme Quéméner (Juliette).

Mention bien

M. Babet (Valentin).
M. Baïkeche (Alexandre).
Mme Billard (Sarah).
M. Bugnet (Pierre).
Mme Delorme (Marie).
M. Di Fazio (Adrien).
Mme Fargier (Hélène).
M. Gervaise (Mathieu).

Mme Ligier (Maud).
M. Maarouf (Mohamed-Achraf).
M. Nicolas-Nicolaz (Pierre).
M. Pradat (Eliott).
M. Simon (Damien).
Mme Singh (Avneet).
M. Trouiller (Mickaël).

Mention assez bien

M. Boulgakoff (Julien).
M. Champavere (Baptiste).
M. Chemlal (Ugo).
M. Cougé (Guillaume).
Mme Fournel (Cindy).
M. Gallet (Matthieu).
Mme Griffart (Sophie).
M. Marino (Alex).
M. Mayé (Florent).
Mme Missud (Guilhem).
M. Molina (Julien).
M. Perolle (Damien).
Mme Prat (Elisabeth).
M. Quesnel (Jérémy).

Sans mention

M. Bergeron (Valentin).
Mme Gautier (Hortense).
M. Mayer (Alexandre).
M. Paul (Jean-Baptiste).
M. Pivot (Benjamin).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 février 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 18 février 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;
Vu le décret n° 91-1034 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (mines Saint-Étienne) ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu l'arrêté du 11 mai 2015 fixant les conditions d'admission, d'études et de délivrance des cycles de formations d'ingénieur de spécialité de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne ;
Vu la décision du directeur du 19 octobre 2015 fixant la liste des élèves admis dans le cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut supérieur des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'année scolaire 2012-2013 ;
Vu l'extrait de procès-verbal de la liste dressée par le jury diplômant en sa séance du 17 décembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué à l'élève en contrat d'apprentissage désigné ci-après :

Au titre de la promotion 2012

Sans félicitations

M. Girardet (Jocelyn).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 février 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 30 mars 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3, et D.642-1 ;
Vu le décret n° 91-1035 du 8 octobre 1991 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu la décision du 22 octobre 2013 portant titularisation des élèves de formation initiale sous statut salarié de l'École nationale supérieure des mines d'Alès (année scolaire 2013-2014) ;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 1^{er} octobre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction, est attribué à M. Tournier (Geoffroy), élève titulaire (formation initiale) sorti de l'école en 2015.

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du 18 avril 2016 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC) pour la période 2016-2018

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu les articles L. 521-1 à L. 521-13 du code de la recherche fixant le statut juridique des centres techniques industriels (CTI);

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels, et notamment les alinéas 5 et 6 de l'article 4;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1957 portant création du Centre technique des tuiles et briques (CTTB);

Vu l'arrêté du 20 février 2007 portant reconnaissance du Centre technique de matériaux naturels de construction pour les secteurs de la terre cuite et des roches ornementales et de construction (CTMNC);

Vu les statuts du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC), et notamment l'article 6 précisant la composition du conseil d'administration (CA),

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique de matériaux naturels de construction :

Au titre du collège des représentants des chefs d'entreprise

Gilles Bernard.
Roland Besnard.
Didier Brosse.
Adrien d'Auriol.
Pierre Jonnard.
Francis Lagier.
Christophe Lagrange.
Bertrand Lanvin.
Hervé Pétard.
Constant Meyer.
Florence Petit.
Philippe Robert.
Christian Schieber.
Jean-Louis Vaxelaire.
Eric Weiland.

Au titre des représentants du personnel technique

Aurélien Cortier.
Laurent Delias.
Sylvie Febvret.
Serge Gonzales.
Marc Verdeil.

*Au titre des personnalités représentant l'enseignement technique supérieur
ou particulièrement compétentes, soit au titre des secteurs intéressés, soit au titre des usagers*

Charles Baloche.

Julien Beideler.

Jérôme Degueurce.

Claude Gargi.

Dominique Métayer.

Claire Peyratout.

jusqu'à l'expiration de la durée du mandat, fixée au 31 décembre 2018.

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 avril 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'aménagement, du logement et de la nature,
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
F. MITTEAULT

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-01 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Patrick Boulet, directeur industriel des productions d'art, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Paris d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €;
- tout autre achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €;
- les agréments de sous-traitance afférents aux marchés conclus pour les besoins de l'activité de la direction industrielle des productions d'art.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur industriel des productions d'art,
P. BOULET

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-02 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Gilles de Gouyon de Coipel, directeur général adjoint, à l'effet au nom du président-directeur général:

- de réaliser tout investissement ou désinvestissement industriel d'un montant inférieur ou égal à 200 000 €;
- de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 200 000 €;
- de signer tout acte de dépense et de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public;
- de passer oralement des ordres de couverture de change aux établissements bancaires.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Beaux, président-directeur général, délégation est donnée à M. Gilles de Gouyon de Coipel, directeur général adjoint, à l'effet, au nom du président-directeur général:

- de conclure tout contrat de vente de pièces métalliques et tout achat de flans et de matières premières nécessaires à leur fabrication d'un montant inférieur ou égal à 2 500 000 €;
- de passer tout autre contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 1 500 000 €;
- de signer la paie mensuelle ainsi que les charges et cotisations y afférentes.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le directeur général adjoint,

G. DE GOUYON DE COIPEL

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,

C. BEAUX

Le responsable du département comptabilité,

K. CHEFOU

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-03 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Catherine Distler, directrice générale adjointe, à l'effet, au nom du président-directeur général:

- de passer tout contrat, convention et marché afférents au projet MétaLmorphoses d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €;
- de réaliser tout investissement ou désinvestissement industriel afférents au projet MétaLmorphoses d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €;
- de signer tout achat afférent aux services généraux, au musée, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €;
- de signer tout achat afférent à la sécurité incendie et à la sécurité et sûreté des établissements de Paris et de Pessac, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €;
- de signer les agréments de sous-traitance afférents aux marchés passés pour la réalisation du projet MétaLmorphoses;
- de signer tout acte administratif consécutif aux contrats, conventions, marchés et décisions passés pour la réalisation du projet MétaLmorphoses par une personne habilitée de l'établissement public.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Beaux, président-directeur général, délégation est donnée à Mme Catherine Distler, directrice générale adjointe, à l'effet, au nom du président-directeur général:

- de conclure tout contrat de vente de pièces métalliques et tout achat de flans et de matières premières nécessaires à leur fabrication d'un montant inférieur ou égal à 2 500 000 €;
- de passer tout autre contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 1 500 000 €;
- de signer la paie mensuelle ainsi que les charges et cotisations y afférentes.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

La directrice générale adjointe,

C. DISTLER

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,

C. BEAUX

Le directeur général adjoint,

G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-04 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007 ;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Rémy Baillet, directeur commercial, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général :

- les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € ;
- tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le directeur commercial,

R. BAILLET

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-05 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Jacky Fréhel, directeur industriel monnaies courantes-Pessac, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Pessac d'un montant inférieur ou égal à 25000 €;
- tout autre achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10000 €;
- les agréments de sous-traitance afférents aux marchés conclus pour les besoins de l'activité de la direction industrielle des monnaies courantes de Pessac.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur industriel monnaies courantes,

J. FRÉHEL

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-06 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Claude Giffin, directrice marketing et développement, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

La directrice marketing et développement,
C. GIFFIN

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-07 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Chiara Parisi, directrice des programmes culturels, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, de signer tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

La directrice des programmes culturels,
C. PARISI

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-08 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Nathalie Pasquet, directrice monnaies courantes étrangères, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- les garanties de soumission (ou bid bond) et les garanties de bonne exécution (ou performance bond) dans le cadre des opérations de vente de pièces métalliques étrangères pour un montant inférieur ou égal à 100 000 €;
- tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Beaux, président-directeur général, délégation est donnée à Mme Nathalie Pasquet, directrice monnaies courantes étrangères, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, de cosigner avec M. Gilles de Gouyon de Coipel, directeur général adjoint, les devis et contrats de vente de pièces métalliques étrangères d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 €.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

La directrice monnaies courantes étrangères,

N. PASQUET

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,

G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-09 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Guillaume-Olivier Robic, directeur de la communication, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général de signer tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur de la communication,
G.-O. ROBIC

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-10 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Brigitte Rouède, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les contrats, actes, décisions relevant de la gestion des ressources humaines, à l'exception des contrats de travail et des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Beaux, président-directeur général, délégation est donnée à Mme Brigitte Rouède, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général, la paie mensuelle ainsi que les charges et cotisations y afférentes.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

La directrice des ressources humaines,

B. ROUÈDE

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-11 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Boulet, directeur industriel des productions d'art, délégation est donnée à Mme Marguerite Gryba, responsable du bureau d'études, à l'effet de signer dans les limites de ses attributions et au nom du président-directeur général, les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Paris d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

La responsable du bureau d'études,

M. GRYBA

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Le directeur industriel des productions d'art,
P. BOULET

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-12 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Boulet, directeur industriel des productions d'art, délégation est donnée à M. Yvon Le Serrec, responsable de production des ateliers parisiens, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions et au nom du président-directeur général, tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le responsable production – ateliers parisiens,
Y. LE SERREC

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Le directeur industriel des productions d'art,
P. BOULET

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-13 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'Établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);

Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;

Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Max Rossigneux, responsable du département achats et du département logistique, à l'effet dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- de réaliser tout investissement ou désinvestissement industriel d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €;
- de passer pour tout achat, tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €;
- de signer tous actes juridiques et documents administratifs concernant tout achat, tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €;
- de signer tout acte de dépense et de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Beaux, président-directeur général, et de M. Gilles de Gouyon de Coipel, directeur général adjoint, délégation est donnée à M. Max Rossigneux, responsable du département achats et du département logistique, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- de conclure tout achat de flans et de matières premières, nécessaires à la fabrication de pièces métalliques, d'un montant inférieur ou égal à 2 500 000 €;
- de passer pour tout autre achat, tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 1 500 000 €.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le responsable du département achats et logistique,

M. ROSSIGNEUX

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-14 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Fabienne Buteri, responsable cellule approvisionnement, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, de signer tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 2 500 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le responsable cellule approvisionnement,

F. BUTERI

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-15 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Laurence Cloyer-Dié, acheteuse, à l'effet, au nom du président-directeur général, d'effectuer les règlements par chèque pour toutes dépenses passées par une personne habilitée de l'établissement public pour un montant inférieur ou égal à 1 000 €.

Article 2

La présente décision est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

L'acheteuse,
L. CLOYER-DIÉ

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-16 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris;

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);

Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;

Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Kassim Chefou, responsable du département comptabilité, à l'effet, au nom du président-directeur général:

- de réaliser tout investissement ou désinvestissement industriel d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €;
- de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €;
- de signer tout acte de dépense et de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public;
- de passer oralement des ordres de couverture de change aux établissements bancaires.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Beaux, président-directeur général, et de M. Gilles de Gouyon de Coipel, directeur général adjoint, délégation est donnée à M. Kassim Chefou, responsable du département comptabilité, à l'effet, au nom du président-directeur général:

- de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 1 500 000 €;
- de signer la paie mensuelle ainsi que les charges et cotisations y afférentes.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le responsable du département comptabilité,

K. CHEFOU

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,

C. BEAUX

Le directeur général adjoint,

G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-17 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007 ;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Pierre Tisseront, adjoint au responsable du département comptabilité, à l'effet, au nom du président-directeur général, de signer tout acte de dépense et de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public, pour un montant inférieur ou égal à 100 000 €.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles de Gouyon de Coipel, directeur général adjoint, et de M. Kassim Chefou, responsable du département comptabilité, délégation est donnée à M. Pierre Tisseront, adjoint au responsable du département comptabilité, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, tout investissement ou désinvestissement industriel, tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

L'adjoint au responsable du département comptabilité,
P. TISSERONT

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-18 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Charlotte Anselmo, juriste, à l'effet dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général de signer toutes lettres de rejet des candidats non retenus à une consultation de marché public consécutif aux décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

La juriste,
C. ANSELMO

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-19 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Sonia Moreau, juriste, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, de signer toutes lettres de rejet des candidats non retenus à une consultation de marché public consécutif aux décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

La juriste,
S. MOREAU

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-20 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Emmanuel Marie, directeur de la sécurité, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, tout achat, à l'exception des frais de représentation, relatif à la sécurité incendie et à la sécurité et sureté des établissements de Paris et de Pessac, d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le directeur de la sécurité,
E. MARIE

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,
C. BEAUX

La directrice générale adjointe,
C. DISTLER

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-21 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Drazan Pavasovic, directeur du chantier MétaLmorphoses, à l'effet, au nom du président-directeur général:

- de signer les agréments de sous-traitance afférents aux marchés passés pour la réalisation du projet MétaLmorphoses;
- de signer tout acte administratif consécutif aux contrats, conventions, marchés et décisions passés pour la réalisation du projet MétaLmorphoses par une personne habilitée de l'établissement public.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le responsable du chantier MétaLmorphoses,
D. PAVASOVIC

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

La directrice générale adjointe,
C. DISTLER

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-22 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Éric Payrastre, directeur des patrimoines, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- de signer tout achat relatif aux services généraux et musée, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €;
- de signer les agréments de sous-traitance afférents aux marchés conclus pour les besoins de l'activité de la direction des patrimoines.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le directeur des patrimoines,

É. PAYRASTRE

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,
C. BEAUX

La directrice générale adjointe,
C. DISTLER

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-23 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007 ;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Rodolphe Krempp, directeur adjoint à la direction commerciale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy Baillet, directeur commercial, délégation est donnée à M. Rodolphe Krempp, directeur adjoint à la direction commerciale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 100 000 €.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur adjoint à la direction commerciale,

R. KREMPP

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Le directeur commercial,
R. BAILLET

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-24 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. David Lelief, responsable du département éditions particulières, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 30 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le responsable du département
éditions particulières,

D. LELIEF

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Le directeur commercial,
R. BAILLET

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-25 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Lionel Ramos, responsable du service clients, à l'effet dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général de signer tous les avoirs inférieurs à 100 € TTC (cent euros toutes taxes comprises), exclusivement sur les factures consécutives aux achats réalisés en vente à distance.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le responsable du service clients,

L. RAMOS

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur commercial,
R. BAILLEY

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-26 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Brigitte Rebibo, responsable du département sites touristiques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 30 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le responsable du département sites touristiques,
B. REBIBO

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur commercial,
R. BAILLET

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-27 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Christophe Robieux, responsable décorations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 15000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le responsable décorations,
C. ROBIEUX

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Le directeur commercial,
R. BAILLET

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-28 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Boulet, directeur industriel des productions d'art, délégation est donnée à M. Thierry Leguy, responsable exploitation et maintenance des ateliers parisiens, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €;
- de signer les agréments de sous-traitance afférents aux marchés conclus pour les besoins de l'activité de la direction industrielle des productions d'art.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

*Le responsable exploitation
et maintenance – ateliers parisiens,*

T. LEGUY

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Le directeur industriel des productions d'art,
P. BOULET

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-29 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky Fréhel, directeur industriel monnaies courantes-Pessac, délégation est donnée à M. Henri de Ternay, responsable de production de l'établissement de Pessac de l'établissement de Pessac, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général :

- les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Pessac d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €;
- tout autre achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le responsable de production – Pessac,
H. DE TERNAY

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Le directeur industriel monnaies courantes – Pessac,
J. FRÉHEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-30 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Muriel Pénicaud, directrice adjointe marketing et développement, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, de signer tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

*La directrice adjointe marketing
et développement,*

M. PÉNICAUD

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016-31 du 30 mars 2016 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007 ;
Vu la décision du conseil d'administration du 16 mars 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Laurent Faure, directeur adjoint à la direction des ressources humaines, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, de passer tout contrat, convention ou marché et de signer tout acte de dépense et de paiement relatif aux prestations d'intérim et de formation pour l'établissement de Pessac, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur adjoint
à la direction des ressources humaines,

L. FAURE

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
G. DE GOUYON DE COIPEL

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016/01 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007,

Je soussigné M. Christophe Beaux,
Agissant en qualité de président-directeur général,
Donne par les présentes à M. Patrick Boulet, directeur industriel productions d'art,
Qui les accepte expressément,

Les pouvoirs nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité pour le site de Paris, avec faculté de subdéléguer.

À cet effet, et notamment, M. Patrick Boulet :

- devra faire en sorte que les machines et matériels soient constamment en bon état de fonctionnement et d'entretien, soient utilisés en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et soient conformes aux normes applicables en matière d'hygiène et de sécurité ;
- devra veiller à ce que le personnel placé sous ses ordres ait reçu la formation appropriée à l'exécution des tâches qui sont les siennes, à ce que les équipements de sécurité soient mis à disposition du personnel et que leur emploi soit effectif ;
- devra veiller à ce que les consignes de sécurité nécessaires existent, soient portées à la connaissance du personnel et strictement respectées ;
- prendra ou fera prendre toute mesure disciplinaire à l'encontre du personnel qui ne respecterait pas les consignes ;
- déterminera les moyens financiers nécessaires à mettre en œuvre pour maintenir en état et accroître si nécessaire les dispositifs ou accessoires en matière d'hygiène et de sécurité.

La présente délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité est donnée à M. Patrick Boulet compte tenu de son autorité sur le site industriel de Paris, de sa compétence et des moyens qu'il détient dans cet établissement.

M. Patrick Boulet reconnaît expressément avoir une parfaite connaissance des installations dont il a la responsabilité et des règles qui s'y appliquent.

L'attention de M. Patrick Boulet est attirée sur le fait que les infractions aux règles d'hygiène et de sécurité du travail, les blessures ou homicides involontaires peuvent éventuellement entraîner sa responsabilité pénale.

Elle prend effet à compter de ce jour et restera en vigueur jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire.

Elle peut être résiliée à tout moment. Elle peut être expressément renouvelée.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur industriel des productions d'art,
P. BOULET

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

La directrice des ressources humaines,
B. ROUÈDE

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016/02 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);

Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007,

Je soussigné M. Patrick Boulet,

Agissant en qualité de directeur industriel des productions d'art,

Donne par les présentes à Mme Marguerite Gryba, responsable du bureau d'études,

Qui les accepte expressément,

Les pouvoirs nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité pour le site de Paris, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part.

À cet effet, et notamment, Mme Marguerite Gryba :

- devra faire en sorte que les machines et matériels soient constamment en bon état de fonctionnement et d'entretien, soient utilisés en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et soient conformes aux normes applicables en matière d'hygiène et de sécurité;
- devra veiller à ce que le personnel placé sous ses ordres ait reçu la formation appropriée à l'exécution des tâches qui sont les siennes, à ce que les équipements de sécurité soient mis à disposition du personnel et que leur emploi soit effectif;
- devra veiller à ce que les consignes de sécurité nécessaires existent, soient portées à la connaissance du personnel et strictement respectées;
- prendra ou fera prendre toute mesure disciplinaire à l'encontre du personnel qui ne respecterait pas les consignes;
- déterminera les moyens financiers nécessaires à mettre en œuvre pour maintenir en état et accroître si nécessaire les dispositifs ou accessoires en matière d'hygiène et de sécurité.

La présente délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité est donnée à Mme Marguerite Gryba compte tenu de son autorité sur le site industriel de Paris, de sa compétence et des moyens qu'elle détient dans cet établissement.

Mme Marguerite Gryba reconnaît expressément avoir une parfaite connaissance des installations dont elle a la responsabilité et des règles qui s'y appliquent.

L'attention de Mme Marguerite Gryba est attirée sur le fait que les infractions aux règles d'hygiène et de sécurité du travail, les blessures ou homicides involontaires peuvent éventuellement entraîner sa responsabilité pénale.

Elle prend effet à compter de ce jour et restera en vigueur jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire.

Elle peut être résiliée à tout moment. Elle peut être expressément renouvelée.
Fait à Paris, le 30 mars 2016.

*Le directeur industriel
des productions d'art,*
P. BOULET

La responsable du bureau d'études,

M. GRYBA

Signature sous la mention manuscrite :

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le président-directeur général,
C. BEAUX

La directrice des ressources humaines,

B. ROUÈDE

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016/03 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);

Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007,

Je soussigné M. Christophe Beaux,

Agissant en qualité de président-directeur général,

Donne par les présentes à M. Jacky Fréhel, directeur industriel monnaies courantes-Pessac,

Qui les accepte expressément,

Les pouvoirs nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité pour le site de Pessac, avec faculté de subdéléguer.

À cet effet, et notamment, M. Jacky Fréhel :

- devra faire en sorte que les machines et matériels soient constamment en bon état de fonctionnement et d'entretien, soient utilisés en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et soient conformes aux normes applicables en matière d'hygiène et de sécurité;
- devra veiller à ce que le personnel placé sous ses ordres ait reçu la formation appropriée à l'exécution des tâches qui sont les siennes, à ce que les équipements de sécurité soient mis à disposition du personnel et que leur emploi soit effectif;
- devra veiller à ce que les consignes de sécurité au travail nécessaires existent, soient portées à la connaissance du personnel et strictement respectées;
- prendra ou fera prendre toute mesure disciplinaire à l'encontre du personnel qui ne respecterait pas les consignes;
- déterminera les moyens financiers nécessaires à mettre en œuvre pour maintenir en état et accroître si nécessaire les dispositifs ou accessoires en matière d'hygiène et de sécurité.

La présente délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité est donnée à M. Jacky Fréhel compte tenu de son autorité sur le site industriel de Pessac, de sa compétence et des moyens qu'il détient dans cet établissement.

M. Jacky Fréhel reconnaît expressément avoir une parfaite connaissance des installations dont il a la responsabilité et des règles qui s'y appliquent.

L'attention de M. Jacky Fréhel est attirée sur le fait que les infractions aux règles d'hygiène et de sécurité du travail, les blessures ou homicides involontaires peuvent éventuellement entraîner sa responsabilité pénale.

La présente délégation prend effet à compter de ce jour et restera en vigueur jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire.

Elle peut être résiliée à tout moment. Elle peut être expressément renouvelée.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Le président-directeur général,
C. BEAUX

Le directeur industriel monnaies courantes,
J. FRÉHEL

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

La directrice des ressources humaines,
B. ROUÈDE

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 2016/04 du 30 mars 2016 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);

Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007,

Je soussigné M. Jacky Fréhel,

Agissant en qualité de directeur industriel des monnaies courantes,

Donne par les présentes à M. Emmanuel Duflot, responsable de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement de l'établissement de Pessac,

Qui les accepte expressément,

Les pouvoirs nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité pour le site de Pessac, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part.

À cet effet, et notamment, M. Emmanuel Duflot :

- devra faire en sorte que les machines et matériels soient constamment en bon état de fonctionnement et d'entretien, soient utilisés en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et soient conformes aux normes applicables en matière d'hygiène et de sécurité;
- devra veiller à ce que le personnel placé sous ses ordres ait reçu la formation appropriée à l'exécution des tâches qui sont les siennes, à ce que les équipements de sécurité soient mis à disposition du personnel et que leur emploi soit effectif;
- devra veiller à ce que les consignes de sécurité au travail nécessaires existent, soient portées à la connaissance du personnel et strictement respectées;
- prendra ou fera prendre toute mesure disciplinaire à l'encontre du personnel qui ne respecterait pas les consignes;
- déterminera les moyens financiers nécessaires à mettre en œuvre pour maintenir en état et accroître si nécessaire les dispositifs ou accessoires en matière d'hygiène et de sécurité.

La présente délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité est donnée à M. Emmanuel Duflot compte tenu de son autorité sur le site industriel de Paris, de sa compétence et des moyens qu'elle détient dans cet établissement.

M. Emmanuel Duflot reconnaît expressément avoir une parfaite connaissance des installations dont elle a la responsabilité et des règles qui s'y appliquent.

L'attention de M. Emmanuel Duflot est attirée sur le fait que les infractions aux règles d'hygiène et de sécurité du travail, les blessures ou homicides involontaires peuvent éventuellement entraîner sa responsabilité pénale.

La présente délégation prend effet à compter de ce jour et restera en vigueur jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de l'établissement sera exécutoire.

Elle peut être résiliée à tout moment. Elle peut être expressément renouvelée.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

*Le responsable de la qualité, de l'hygiène,
de la sécurité et de l'environnement,*

E. DUFLLOT

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

La directrice des ressources humaines,

B. ROUÈDE

*Le directeur industriel
des monnaies courantes,*

J. FRÉHEL

Le président-directeur général,

C. BEAUX

Autres organismes
Établissement Bpifrance

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Délégation de pouvoir

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance en date du 11 avril 2016 et par acte sous seing privé en date à Paris du même jour, M. Pierre LEPETIT, président-directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (ci-après l'« EPIC Bpifrance »), dont le siège est situé 27-31, avenue du Général-Leclerc, 94710 Maisons-Alfort, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil, sous le numéro 483 790 069,

a donné pouvoir, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

M. Pascal LAGARDE, directeur de la direction de l'international, de la stratégie, des études et du développement (DISED) de Bpifrance, demeurant à Maisons-Alfort (94710), 27-31, avenue du Général-Leclerc, à effet de :

- passer les actes autorisés par le conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance se rapportant à la collecte ou à la gestion des ressources financières ;
- engager la garantie de l'EPIC Bpifrance sur les emprunts contractés par Bpifrance Financement dans la limite des besoins établis par son plan de financement adopté annuellement par son conseil d'administration ;
- accomplir tous les actes nécessaires à la gestion administrative de l'EPIC Bpifrance ;
- liquider et ordonnancer des dépenses de l'EPIC Bpifrance, recevoir les sommes dues à ce dernier, signer les moyens de paiement et faire fonctionner les comptes ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires à la gestion comptable et financière de l'EPIC Bpifrance telle qu'elle est définie à l'article 13 du décret n° 2015-1498 ;
- procéder à toutes démarches auprès de l'autorité des marchés financiers ainsi qu'auprès de toute autre autorité compétente, le cas échéant étrangère, en ce compris à toutes déclarations de franchissements de seuils et, le cas échéant, d'intention, ainsi qu'à toute déclaration de franchissement de seuil statutaire, et, dans ce cadre, faire tout le nécessaire.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Cette délégation est conclue pour une durée indéterminée. Elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment à l'initiative du délégant.

Toute subdélégation doit recevoir l'accord préalable du délégant.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le 11 avril 2016.

Le président-directeur général,
P. LEPETIT¹

P. LAGARDE²

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour délégation de pouvoir ».

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation de délégation de pouvoir ».

Autres organismes

Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 1^{er} avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Le directeur de l'ERAFP,

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 modifié relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique;

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016;

Vu le contrat de recrutement de M. Mamadou Beye par l'ERAFP en date du 1^{er} février 2013,

Décide:

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016, délégation est donnée à M. Mamadou Beye, responsable budget et contrôle de gestion, pour signer les actes relevant de ses compétences d'ordonnateur.

Article 2

La décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} avril 2016.

P. DESFOSSÉS

Autres organismes

Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 1^{er} avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Le directeur de l'ERAFP,

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 modifié relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique,

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016;

Vu le contrat de recrutement de Mme Namia Hadjrioua par l'ERAFP en date du 11 mars 2013,

Décide :

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016, délégation est donnée à Mme Namia Hadjrioua, gestionnaire financier et budgétaire, pour signer les actes relevant de ses compétences d'ordonnateur.

Article 2

La décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} avril 2016.

P. DESFOSSÉS

Autres organismes

Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 1^{er} avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Le directeur de l'ERAFP,

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 modifié relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique;

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016;

Vu la convention de mise à disposition de Mme Paulze d'Ivoy par la CDC en date du 15 septembre 2010 renouvelée,

Décide:

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016, délégation est donnée à Mme Paulze d'Ivoy, directrice juridique, pour signer les actes, documents administratifs, pièces, correspondances, conventions, contrats dans son domaine d'attribution ainsi que pour signer les actes relevant des compétences de l'ordonnateur.

Article 2

La décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} avril 2016.

P. DESFOSSÉS

Autres organismes

Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 5 avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Le directeur de l'ERAFP,

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 modifié relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique;

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016;

Vu la convention de mise à disposition renouvelée de M. Amor Regili par la CDC en date du 1^{er} décembre 2008,

Décide:

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016, délégation est donnée à M. Amor Regili, directeur du service performance opérationnelle, pour signer les actes, documents administratifs, pièces, correspondances, conventions, contrats dans son domaine d'attribution ainsi que pour signer les actes relevant des compétences de l'ordonnateur.

Article 2

La décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 avril 2016.

P. DESFOSSÉS

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

Directeur de la publication

Laurent de Jekowski, secrétaire général des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

